



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 20 juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL		Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN		Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Intervention de Lisa Salamandra

Lisa Salamandra, artiste peintre d'origine américaine, informe le conseil municipal de la réalisation d'un second ouvrage sur son œuvre « Raw meat » et le présente à l'assemblée ; celui-ci, bien avancé, sera mis à l'impression en septembre. Il vient compléter le premier, alors intitulé « daily bread ». « Raw meat » n'est ni plus, ni moins que de belles créatures en viande crue. Chacun donnera sa propre interprétation aux œuvres de l'artiste. Son travail est basé sur des grandes figures reconstituées en viande crue. De renommée internationale, Lisa Salamandra informe qu'elle exposera dans différents sites dont l'institut franco-américain de Rennes à l'automne prochain. Elle demande le soutien de la Commune d'Ainay. Ses œuvres seront publiées dans un calendrier perpétuel, alternant images et textes.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mai 2013

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1 : Eco quartier

Monsieur le Maire confirme que le démarrage des travaux est prévu le 21 juin. Dans un premier temps, il s'agira pour l'entreprise CENTRE VOIRIE de déblayer la terre actuelle et de la remplacer par de la terre végétale. La terre retirée sera utilisée pour créer un chemin (une promenade) bordant la Sologne. Du 1^{er} au 14 juillet, il est prévu que l'employé communal, G.VENUAT, aide la société CV dans la réalisation de tranchées d'assainissement.

Point n° 2 : Travaux en cours

C.C.A.B. – Aménagement de bourg – La réception de travaux est prévue le 21 juin. Le résultat final est très satisfaisant. Un seul bémol, les déjections canines qui sont encore beaucoup trop nombreuses. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, pour le bien-être de tous, de maintenir une

politique de propreté de la ville, c'est pourquoi une lettre a été envoyée à chaque propriétaire de chiens, habitant le quartier et qu'un arrêté municipal a été établi pour obliger les propriétaires au ramassage des déjections. La Commission signalétique dispose de devis pour l'achat de panneau combinant poubelle et distributeur de sachets adéquats.

Restauration des remparts L'entreprise Comte procède actuellement au crépi d'un mur au coin de la rue de l'abreuvoir. A signaler la présence des archéologues. En ce qui concerne la tranche 2013, reste l'accord de la Région, à obtenir ; cependant, pas d'inquiétudes, les commissions régionales se réunissent toujours à l'automne. Toutes les plantations prévues, sur le talus au pied des remparts, ont été réalisées.

Point n° 3 : Assainissement

L'épandage des boues est géré par la Chambre d'agriculture, deux agriculteurs ont accepté le plan, M. Jean Mac Clenihan et M. Ernest Blauenstein. Les démarches sont en cours, les conventions doivent être retournées en mairie, signées.

Assainissement collectif – Tous les particuliers ne sont pas raccordés, il est convenit de leur envoyer un courrier pour informer que les démarches doivent être entamées dans les deux ans à compter de la fin des travaux de raccordement effectués par la Commune.

Questions diverses :

Courrier JF GAILLARDON – Une lettre informe le conseil municipal que le domaine de la rivière se trouve dans une zone inondable. Pour palier à ce problème, M. GAILLARDON demande de construire un tunnel d'élevage pour mettre à l'abri ses brebis. Le conseil accepte à l'unanimité.

Courrier de Mme BOURGOIN – demande l'achat d'une parcelle longeant la rivière La Sologne au lieu-dit Milandeux. Le conseil se rendra sur place pour mieux étudier la demande.

Site Internet – La société assurant jusqu'ici l'hébergement du site internet, cesse d'exister et est reprise par une société britannique pour 155,88 £ par an.

Pierre AUGENDRE – Elève en BAC Pro Espaces verts, en alternance, demande à effectuer ses deux années de pratique, auprès du service technique de la commune. La première année, la rémunération serait de 37 % du smic et 65 %, la seconde année. La commission du personnel prévoit de se réunir le 24 juin, à 18h00. Il est important dans un premier temps de demander l'avis de son éventuel maître de stage, X. Golher et ensuite, de définir un projet dans lequel l'élève devra s'investir et réaliser un rapport de stage.

Thierry TENZA – Greta de Montluçon

Mme BARRÉ, responsable de M. Tenza, rencontrera les élus, vendredi 21 à 9h00 pour faire un bilan de la semaine ; d'ores et déjà, la municipalité sait qu'il existe deux types de contrat favorisant l'embauche d'une personne de + 50 ans. L'aide de l'état est conséquente puisqu'elle atteint 80 % pour 20 h de travail.

Camp USEP – Ainay le Château Le comité olympique remercie la commune. Le camp olympique, organisé sur trois journées, fut un succès grâce au prêt de matériel d'Ainay-le-Château. 73 enfants étaient présents, réunissant les écoles de Bourbon l'Archambault, Montluçon et Ainay-le-Château.

Cabinet Médicale – Divers travaux d'entretien sont prévus à la maison de santé. Les employés communaux interviendront le 27 juin comme prévu avec le Dr Loreste. Par ailleurs, il est signalé à M. Pichon, maître d'œuvre, des problèmes de dysfonctionnement des menuiseries (portes et fenêtres) pour le déclenchement éventuel des assurances de l'entreprise.

Place Victor Hugo – Il est à déplorer certaines incivilités au niveau des bennes de tri, c'est pourquoi il est prévu d'effectuer des nettoyages réguliers des débris de verre autour des colonnes de tri.

Réunion Cantine – Comme à son habitude, la semaine du goût aura lieu vers le 15 octobre, et c'est le thème de l'automne qui est proposé par Mlle Bortone.

La classe de CM2 est invitée à visiter les cuisines du CHSI le 27/06, de 9h00 à 10h30.

Journée de l'environnement – Cette journée n'aura pas été un succès cette année. Les organisateurs déplorent le manque de public.

SICTOM – Il a été demandé un deuxième container pour la place de la mairie. L'aménagement de bourg est terminé et pour préserver le site, la municipalité décide d'encourager les riverains à déposer leurs ordures ménagères dans les containers prévus à cet effet pour éviter le passage du camion sur les pavés (le camion pesant 12 T à vide).

Visite des Cuisines du CHSI – La visite des employés communaux en charge de la cantine ainsi que certains élus, a été très appréciée de tous. Cela a permis au groupe de prendre connaissance de l'ensemble du fonctionnement et des contraintes des cuisiniers en charge des repas destinés aux enfants des écoles.

Salles communales

- **Location du Foyer rural** – Afin de lutter contre des réservations qui, finalement, sont annulées à la dernière minute, il sera dorénavant demandé le versement d'arrhes ou d'acomptes. Pour

se faire, la trésorerie sera contactée par le secrétariat pour recueillir la procédure adaptée.

- **Forfait Nettoyage** – Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer, dans la caution, des frais de nettoyage éventuel et des frais imputés à des dégradations matérielles.

Eglise Problème électricité - Suite au problème de coupure de courant intempestif dans l'église, M. Contamine, agent erdf, a procédé au changement du disjoncteur sur demande de M. REVIDON. Il semblerait que le problème soit maintenant résolu.

Bourges Racing Team – Le club de motocross demande la construction d'un local pour accueillir les pilotes. Il serait de 40 m², environ, en bois pour s'intégrer dans le paysage. Le conseil donne son accord en qualité de propriétaire.

Stationnement réservé – D'un point de vue législatif, il est illégal de procéder à un stationnement exclusif. Aussi, il n'est pas possible de réserver, *Rue du pavé*, le stationnement aux parents qui déposent leurs enfants en garderie. Il est préférable de procéder à des limitations de stationnement de 10 ou 15 minutes.

Délibérations Lors de l'établissement du budget 2013, il a été prévu en recette la somme de 122 500 €, correspondante au FCTVA, or celui-ci s'élève en réalité de 146 000 € ; par ailleurs, pour faire face à un avenant dans les dépenses d'aménagement de bourg, il est nécessaire de prévoir une dépense supplémentaire de 24 000 €.

Fêtes et Loisirs – L'association co-organisera le concert du 20 juillet, réunissant une cantatrice russe et un pianiste italien. Le montant du concert sera de 750 € à laquelle il convient d'ajouter les frais de location de piano de 450 €. Par ailleurs, la commune doit faire face à une dépense de fonctionnement de 300 € au bénéfice de l'association.

Fleurissement – Il est prévu que le jury départemental passe vers le 23 juillet. Le dossier fleurissement, lié à la participation de la commune, doit être retourné complet avant le 17 juillet.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

le vendredi 19 juillet 2013 à 19h00